

Esclaves encore

La lettre trimestrielle du Comité Contre l'Esclavage Moderne - N°17 - Avri / Mai 2003

NON l'esclavage n'est pas mort !

Elles sont plusieurs
certaines en France.
Privées de liberté, elles
sont battues, violées, sous-
alimentées, exploitées jour
après jour jusqu'à
épuisement. Aidez-nous à
combattre l'esclavage
moderne.
Envoyez vos dons au
Comité contre l'esclavage
moderne.

**comité
contre
l'esclavage
moderne**

CCP : 020 295 44 94 M
www.esclavagemoderne.org

31, rue des Lilas 75019 Paris - tel : 01 44 52 88 90

SOMMAIRE

- Une opération exceptionnelle
- Interview de Raymond Depardon
- Statistiques du CCEM
- Une loi non satisfaisante
- Suisse : Moi, l'étrangère qui sans façons...
- Niger : près d'un million d'esclaves
- Et aussi :
Vie du CCEM
Brèves juridiques
Brèves internationales

Insert publicitaire
réalisé au profit du
CCEM d'après
le spot promotionnel
tourné par
Raymond Depardon.
Photo Raymond
Depardon.

Fondé par des journalistes, le CCEM a toujours voulu faire connaître la cause des victimes qu'il défend. Fin avril, à l'occasion du 155ème anniversaire de l'abolition de l'esclavage, un spot a été diffusé sur les chaînes publiques de télévision pour récolter des dons. Un petit film choc tourné par Raymond Depardon et dit par Renaud.

Une opération exceptionnelle



Photo réalisée pendant le tournage.

Le timbre de la voix de Renaud s'imprime avec une froide émotion sur les images sobres de Raymond Depardon qui glissent sur le corps meurtri d'une femme : "C'est l'histoire de Célestine, de Bernadette, de centaines d'autres... Privées de liberté, elles sont battues, violées, sous-alimentées, exploitées jusqu'à épuisement..."

L'idée est née il y a plusieurs mois. Un film court qui parlerait de l'esclavage en France et qui ferait connaître l'action du CCEM. Avec un double objectif : sensibiliser l'opinion et récolter des dons. Un pari difficile à tenir en 30 secondes !

Un pari réussi grâce à Raymond Depardon et Renaud, grâce aussi aux talents conjugués de toute l'équipe de production et de réalisation technique, coordonnée par Jérôme Baboulène, de l'agence Loeb et Associés. Tous ont été bénévoles.

Ce film a été diffusé gratuitement sur les écrans publicitaires de France 2, France 5, Arte, TV5, Match TV, RTL 9 et LCI et la direction de

France 2 a organisé une journée spéciale au sein de la chaîne. Et ce n'est pas fini. Une campagne d'information dans la presse écrite, sous la forme d'un visuel signé Raymond Depardon, va poursuivre cette action dans les semaines qui viennent. Pour cette opération exceptionnelle, qui médiatise très largement le combat du CCEM, toutes les personnes contactées ont répondu sans hésiter à notre appel. Raymond Depardon et Renaud, bien sûr, mais aussi toutes les personnes anonymes sans qui rien n'aurait été possible.

Le travail bénévole au profit des victimes secourues par le CCEM revêt des formes très différentes : hébergement, accompagnement juridique et social, alphabétisation et, aujourd'hui, communication. Nous ne remercierons jamais assez toutes celles et ceux qui contribuent, chacun à leur manière, chacun selon ses moyens et ses disponibilités, à la lutte contre l'esclavage domestique, ici et aujourd'hui.

■ Marc Béziat

Comité
Contre
l'Esclavage
Moderne

■ Esclaves, encore est une publication trimestrielle éditée par le Comité contre l'esclavage moderne diffusée par abonnement (18 e/an) ■ CCEM 31, rue des Lilas ■ 75019 Paris ■ Tel : 01.44.52.88.90 ■ Fax : 01.44.52.89.09 ■ Email : infoccem@aol.com ■ Internet : Site Internet : www.esclavagemoderne.org ■ Directeur de publication : Dominique Torrès ■ Coordination : Marc Béziat ■ Ont collaboré à ce numéro : Dominique Torrès, Florence Legal, Nathalie Cauret-Peteril, Marc Béziat, Céline Rossignol, Sylvie O'Dy et Zina Rouabah ■ Réalisation graphique Hervé Ollitrault-Bernard sur un concept de Gaëlle Dumont-Feyzeau ■ ISSN : 1289-7469 - Commission Paritaire : 0104H78875 ■ Imprimerie Autographe /GP 10 bis, rue Bisson 75020 Paris

Interview de Raymond Depardon

Raymond Depardon, cinéaste-reporter-photographe, a accepté de réaliser un film de promotion du CCEM, diffusé dernièrement à la télévision, et auquel Renaud a prêté sa voix. Clip poignant qui dénonce avec un réalisme brut la situation d'esclavage. Action.

E.E : Avant de faire ce film, aviez-vous connaissance de la situation d'esclavage que subissent certaines jeunes filles en France ? Oui, je connaissais le Comité, j'avais suivi certaines affaires dans la presse. J'ai aussi découvert les photos de Marie Dorigny sur le sujet. J'étais conscient que tout ça se déroule aussi en France. Je ne suis pas surpris... Mais le plus difficile, c'est comment en parler ?

E.E : Le film révèle, d'une manière plutôt brute la souffrance des jeunes filles. Est-ce le meilleur moyen d'alerter ?

C'est un bon moyen. A travers certains de mes films, j'avais déjà rencontré cette difficulté de révéler des choses, de parler de ce qui se passe en huis clos. A travers ce film, je ne voulais pas choquer, je voulais trouver cette petite chose qui fait qu'on est ailleurs, qu'on apporte un autre discours. L'idée était qu'on voit une jeune fille, nue, dans un appartement. Les détails, le mouvement, les gestes sont importants et pourtant on ne voit pas

grand chose. On en voit même le moins possible, c'est mieux.

E.E : Il est important, pour un cinéaste, de s'attaquer à une telle cause ?

L'intérêt était de faire ce film, que le public voit ça. Par ailleurs, c'est une grande liberté pour un auteur, c'est très intéressant, presque une photo. Il faut le refaire. Trouver des idées. Que des auteurs s'y attachent de manière récurrente, pour quoi pas tous les deux ans ? Que les gens sachent.

E.E : Vous êtes attaché à l'impact et aux suites que provoquent ce film ?

J'ai appris que trois jeunes filles ont écrit au comité pour révéler leur situation après avoir vu le film. C'est une victoire ! Et puis, la presse a bien relayé l'information. La lutte du comité est comparable à celle de MSF ou de Reporter Sans Frontières, il faut absolument trouver des idées. Continuer à se battre.

■ Propos recueillis par Florence Legal

REMERCIEMENTS

Le CCEM remercie sincèrement toutes les personnes qui ont participé à ce film. A commencer par Raymond Depardon, le chanteur Renaud et la comédienne Laurence Gormezano. Et aussi toutes les personnes associées à la réalisation et à la production du spot : Jérôme Baboulène et Clément Vigné de l'agence Loeb & Associés; Nathalie Luquiens pour le casting; Christian Gandon, Jean-Jacques Ortolan et Elisabeth Feytit de Brigade Légère Production; Jean-Michel Carp de Men at Work (son); la maquilleuse Delphine Delafosse; Christine Delvigne pour PPP (post-production), Christopher Baldelli, Directeur Général de France 2 et Yann de l'Ecotais.

En bref 

NOS EXCUSES

Certains lecteurs ont reçu tardivement le dernier numéro de "Esclaves, encore". Nous les prions de nous excuser d'une erreur de gestion de notre fichier d'expédition.

DAPHNE : UN SEMINAIRE

Une cinquantaine d'officiers de police, de magistrats et de juristes, de travailleurs sociaux et de responsables d'associations ont assisté et participé les 27 et 28 mars à Paris, dans le cadre du Programme Daphné financé par la Commission européenne, à un séminaire sur les



meilleures pratiques et les approches multidisciplinaires en matière d'assistance et de protection des victimes de la traite des êtres humains. Une vidéo, une brochure et un guide, édités dans le cadre d'un précédent programme, ont nourri les débats sur les pratiques mises en œuvre dans différents pays européens. Un prochain séminaire aura lieu à Londres le 9 juin prochain.

CARNET ROSE

Le CCEM présente ses plus chaleureuses félicitations à Hafida et Hassan pour la naissance de leur fils Mounir le 14 avril. Par ailleurs, un retard de transmission nous a empêché d'ajouter, dans la liste de notre précédent numéro, Emilie et Michel, pour la naissance d'Alicia, leur fille, née le 20 décembre dernier.

ADHESION

Le CCEM vous invite à renouveler votre adhésion pour l'année 2003 en nous renvoyant le coupon situé en dernière page du journal.

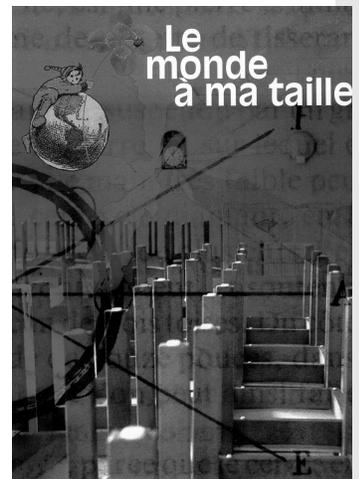
UN MONDE A MA TAILLE

C'est comme un roman-photo. Elles sont quatre qui vivent au sein d'un foyer maternel, prenant soin de leurs bébés. L'une d'elles est soutenue par le CCEM. Elles se sont mises en scène en mots et en photos pour se raconter au quotidien dans le cadre d'un atelier d'écriture. C'est devenu un livre d'une fraîcheur de ton qui nous enchante.

En vente (18_) :

Association Rêve-Fixe,

9, avenue de la Porte des Lilas 75019 Paris



Dernières statistiques

Le CCEM actualise ses dernières statistiques. Elles reflètent notre activité de suivi et d'expertise depuis 1998.

LES VICTIMES

PAYS D'ORIGINE	
AFRIQUE	55,40 %
- Afrique de l'Ouest	66,60 %
- Afrique Centrale	11,20 %
- Afrique de l'Est	5,20 %
- Maghreb	17,00 %
ASIE	26,20 %
- Asie du Sud Est	48,40 %
- Sous-continent indien	42,20 %
- Chine	9,40 %
OCEAN INDIEN	10,80 %
MOYEN ET PROCHE ORIENT	4,00 %
EUROPE	1,80 %
AMERIQUE DU SUD	1,80 %

88% des victimes sont des femmes.
28,7% des victimes sont arrivées mineures sur le territoire français.

ATTEINTES À LA PERSONNE :
65,2% des victimes ont subi des violences psychologiques.
50,8% ont subi des violences physiques.
16,4% ont subi des violences sexuelles.
2% des victimes ont été torturées.
30,8% ont été séquestrées ou n'étaient pas libres de circuler.
1 victime est décédée suite à des maltraitances.
NB : La somme des pourcentages est supérieure à 100 car les victimes subissent généralement plusieurs formes de maltraitance.

MODE DE RECRUTEMENT DANS LE PAYS D'ORIGINE
50,8% des victimes ont été recrutées par leur employeur.
21,3% ont été recrutées par agence.
8,2% ont été recrutées par des intermédiaires.
0,8% des victimes sont arrivées seules.
Inconnu : 18,9%.

SITUATION ADMINISTRATIVE ACTUELLE :
29% des victimes ont un titre de séjour définitif.
5,7% des victimes ont un titre de séjour provisoire.
17% des victimes sont sans titre de séjour.
8,6% des victimes sont retournées dans leur pays.
Inconnu : 39,7%.

VERSEMENT D'UN SALAIRE :
61,4% des victimes n'ont perçu aucun salaire.
13,9% ont perçu moins de 150 Euros par mois.
8,6% des victimes ont perçu plus de 150 Euros par mois.

LES EMPLOYEURS

PAYS D'ORIGINE	
AFRIQUE	38,70 %
- Afrique de l'Ouest	63,90 %
- Afrique Centrale et Afrique de l'Est	13,40 %
- Maghreb	22,70 %
PAYS ARABES	20,50 %
- Pays du Golfe	63,50 %
- Proche et Moyen-Orient	36,50 %
EUROPE	20,20 %
OCEAN INDIEN	7,10 %
ASIE	4,00 %
AMERIQUE DU SUD	1,20 %
INDE	0,80 %
INCONNU	7,50 %

CATÉGORIES SOCIALES ET PROFESSIONNELLES :

Sans profession	11,50 %
Employés	15,80 %
Hauts fonctionnaires et dignitaires	20,60 %
Commerçants, professions libérales	18,00 %
Cadres	7,10 %
Inconnu	27,00 %
Employeurs bénéficiant d'une immunité diplomatique	23,20 %

LES DOSSIERS

QUI SIGNALA LA SITUATION AU CCEM

Associations et services sociaux	28,20 %
Signalements anonymes	21,80 %
Voisins	14,50 %
Victimes	9,50 %
Fonctionnaires de police	2,40 %
Autres	23,60 %
Médiations avec l'employeur	9,70 %

PROCÉDURES JURIDIQUES :
128 victimes ont déposé plainte.
20 condamnations ont été prononcées par des juridictions pénales.
17 condamnations ont été prononcées par des juridictions sociales.

La lenteur des procédures judiciaires et le nombre élevé de dossiers classés (souvent lié à la non reconnaissance du statut des victimes d'esclavage domestique en France) explique ces chiffres.

Une loi insuffisante

Le CCEM, avec d'autres organisations de défense et de protection de victimes de la traite des êtres humains, l'attendait. Alors que l'Assemblée Nationale avait adopté en janvier 2002 à l'unanimité un texte réprimant les formes contemporaines d'esclavage, le nouveau gouvernement a présenté un projet qu'il a inséré dans la loi sur la Sécurité Intérieure.

La France tient-elle un double langage ? En juillet 2002, le Conseil de l'Union européenne avait adopté une décision-cadre relative à la traite des êtres humains. Le texte demande aux Etats de prendre les mesures nécessaires pour lutter contre ce fléau. Y figure notamment une définition de la traite des êtres humains qui reflète les positions adoptées depuis plus de deux ans par l'ensemble de la communauté internationale.

En France, le 19 mars dernier, le Journal Officiel a publié le texte définitif de la loi sur la Sécurité Intérieure votée par les députés et les sénateurs. Or l'article 17, créant un délit de traite des êtres humains dans notre Code



comme victimes par le texte de l'Union européenne. Un recul sur la définition européenne dont la France devra combler un jour les effets afin d'harmoniser sa législation. Avec celle de l'Italie ou de la Belgique, dont les pratiques en matière d'assistance et de protection des victimes sont régulièrement citées comme des exemples à suivre.

pénal, réduit celle-ci aux seules fins d'exploitation au profit d'un tiers. Les domestiques prises en charge par le CCEM, exploitées le plus souvent par la personne qui les a fait venir en France, sont ainsi exclues du champ de la loi française et paradoxalement reconnues

Si l'obligation est faite un jour aux Etats membres de mettre en œuvre les préconisations de Bruxelles, il faudra se demander pourquoi avoir perdu du temps en n'adoptant pas immédiatement un texte conforme au label "made in Europe" ? M.B

BREVES JURIDIQUES

RETOURS

Grâce à la mobilisation d'un service de l'hôpital Necker et au concours d'un journaliste de la télévision Al Jazira, Supri, une jeune Indonésienne qui séjournait dans un grand hôtel parisien avec ses employeurs originaires du Qatar, a pu obtenir, après une longue négociation, la restitution de son passeport et le paiement d'une indemnité dédommageant les conditions d'exploitation dont elle avait été la victime. Le CCEM a organisé en mars son rapatriement. Par ailleurs, après avoir été pris en charge par le CCEM, le temps d'organiser leur rapatriement, Robert, d'origine

malgache, dont l'affaire suit son cours et Loveth, une jeune nigériane pour laquelle un accord avec l'employeur a été obtenu, sont rentrés dans leur pays.

A SUIVRE

Dans son arrêt du 30 avril, la Cour d'Appel de Versailles a infirmé l'ordonnance de non-lieu de février 2001 qui avait bénéficié à l'employeur d'Yvette, Chantal et leurs trois soeurs. Devant la gravité des faits reprochés, le Directeur Général de l'Unesco, M.Federico Mayor, avait levé en 1999 l'immunité diplomatique de M. Mpozagara (cf. EE n°2-8). Après une très longue procédure, cet ancien ministre

de la justice du Burundi est renvoyé, pour y être jugé, devant le Tribunal correctionnel de Nanterre. A suivre.

PREMIERES

Pour la première fois s'est tenu devant le Tribunal Correctionnel de Bordeaux un procès d'esclavage domestique. Madame Haïra Gabri a été jugée le 22 Avril dernier pour avoir abusé de la vulnérabilité d'une jeune compatriote malgache et exercé à son encontre des violences avec usage d'une arme. Le Ministère Public a requis une peine de 18 mois d'emprisonnement avec sursis. Une première aussi pour le CCEM qui s'est

constitué partie civile à l'audience. Décision attendue le 10 Juin.

INDEMNISATION

Après plus de trois ans de procédures, la chambre sociale de la Cour d'appel de Paris a condamné le 13 janvier les époux Guedj à indemniser aux titres des salaires et des dommages et intérêts Zita Obra, jeune femme philippine. Entre octobre 1995 et avril 1999, celle-ci avait été exploitée comme employée de maison et garde d'enfants, travaillant de 7 heures à minuit, y compris pendant les week ends et les vacances, et s'était vue confisquer son passeport.

SUISSE

MOI, L'ÉTRANGÈRE QUI SANS FAÇONS...

Aider une victime d'esclavage, c'est souvent se heurter à l'incompréhension, à l'indifférence. Pire, c'est être seul à découvrir l'inertie des systèmes et la lourdeur des procédures. C'est ressembler au pot de terre contre le pot de fer. Nathalie Caruel Peterli nous livre le récit de sa difficile expérience en Suisse.

Toujours silencieuse, attendant patiemment une fillette à la sortie de l'école, je l'avais souvent remarquée, avec son air absent, derrière son masque en forme de sourire parfait et ses beaux yeux parfois obscurcis de tristesse. Après quelques salutations échangées, une proposition de baby-sitting. La confiance qui s'installe alors entre nous laisse place au récit des horreurs subies. Domestique depuis l'âge de 7 ans, elle vit au domicile des El Khatiri depuis 1996, elle travaillant 16 à 20 heures par jour, dormant à même le sol au pied du lit des enfants dont elle a la charge. Elle subit aussi des humiliations et des violences qui la poussent par trois fois à tenter de mettre fin à ses jours. En 2001, la nomination de M. El Khatiri comme Premier conseiller (en fait, il sera Chargé d'affaires jusqu'en février 2003) à un poste important de l'ambassade à Berne donne prétexte à la signature d'une "fausse" Kafala, sorte de tutorat dans le droit musulman (cf. EE n°14). Agée de 20 ans, elle devient la fille mineure du diplomate ! Aïcha débarque chez nous à la maison en décembre, pendant le Ramadan, avec sa petite valise de plastique rouge remplie de quelques vêtements et de chaussures trop petites. Un examen révèle un syndrome post-traumatique qui nécessite un traitement.

Le Ministère des Affaires étrangères, informé de l'affaire, ne veut voir là "qu'une affaire de famille". Une histoire cousue de fil blanc par l'épouse du diplo-



Aïcha et Nathalie

mate, elle-même avocate. Avec mon mari, nous promettons à Aïcha de nous battre.

Nous apprenons qu'un accord serait en cours entre les El Khatiri et... nous. Stupeur ! De quel accord s'agit-il ?

Restitution du passeport, annulation de la kafala, remise à Aïcha de 2 500 francs suisses (gagnés comme baby-sitter et "gelés" sur un compte postal sous la tutelle de Madame) et, bien sûr, "(...) demande en contre partie que les accusations de mauvais traitements et d'esclavage moderne (...) soient retirées". Le tout agrémenté du retour d'Aïcha chez son père...

S'ajoutant aux soucis financiers, chaque jour ou presque apporte ses déceptions. Contrairement aux usages en vigueur au pays des vaches tranquilles, je joins le chef de la police des étrangers au sujet du titre de séjour. "Tout est en ordre, me dit-il, il suffit de qu'elle vienne remplir un dossier de demande, munie de son passeport" (...) "Pas de passeport ? On s'en passera, prenons rendez-vous et je m'occuperai personnellement de cette requête un peu spéciale". Le 5 mars dernier, Aïcha est enfin enregistrée et j'obtiens au passage une mesure de protec-

tion de la Police. Elle reçoit par ailleurs un avis favorable à sa demande d'allocation d'aide aux victimes d'infraction. Une lueur d'espoir naît...

Poursuivant mon objectif, je fais dire à l'ambassadeur, le supérieur de M. El Khatiri, que, sans la restitution immédiate du passeport et de la carte de retrait, je viendrai à l'ambassade escortée par la presse et la télé locale. L'effet est immédiat. Les documents sont restitués.

Dans le même temps, le CCEM me met en contact avec Najat M'Jid, responsable de Bayti, une association qui s'occupe des enfants des rues dans le pays d'Aïcha. Elle s'entretient longuement avec elle et téléphone "tous azimuts". Et puis, récemment j'apprends par la presse qu'un fonctionnaire international est condamné en Suisse (cf. dernière page). L'avocat genevois cité dans l'article me met en relation avec un confrère de Berne, que nous chargeons du dossier.

Aïcha y croit à nouveau. Elle loue maintenant une chambre et va travailler tout en prenant des cours. Elle envisage aussi de suivre une formation qu'elle financera avec son argent. Celui qu'elle a gagné, qui lui est dû, envers et contre tous. Des mois à taper à toutes les portes, à être rejetée, oubliée, méprisée... Je ne savais pas que ces démarches pour que justice soit rendue à une petite domestique seraient si compliquées, si douloureuses pour nous deux.

■ Nathalie Caruel Peterli



En bref

PRÈS D'UN MILLION D'ESCLAVES

À l'instar de la Mauritanie, le Niger connaît des situations très proches de celles que nous dénonçons. Ces deux pays, battus par les vents de sable, sont d'anciens protectorats français aux traditions esclavagistes vieilles de plusieurs siècles. Pourtant il est plus aisé d'intervenir au Niger qu'en Mauritanie. La France a fermé les yeux durant des décennies. Malgré tout une association locale tente de réagir pour que les quelques 870 000 esclaves qu'elle a dénombrés recouvrent leur liberté.

J'étais dans les locaux de l'association "Timidria" ("fraternité" en Touareg), à Niamey au Niger, lorsqu'entre un jeune homme tenant une multitude de bracelets en métal. Le président m'invite à en choisir un : "On vous l'offre en signe d'amitié", me dit-il. Et de m'expliquer qu'il s'agit de bracelets portés encore récemment par des femmes captives pour qu'elles ne puissent s'enfuir. Avec deux kilos à chaque pied on ne peut aller loin sans s'épuiser très vite ! En quelques secondes me voilà replongée dans l'esclavage traditionnel. Celui des maîtres possédant le droit de vie et de mort sur des hommes, des femmes et des enfants, captifs à vie. Et nous sommes en 2003 ! Une situation commune à la Mauritanie, où l'organisation "SOS esclaves" est interdite et où le gouvernement se montre plus que réticent à régler la situation des Haratines, les "anciens esclaves". Sans parler de ceux qui sont encore captifs. Au Niger, le sort d'un million de captifs ne dépend que de quelques sous. Hélas, le pays figure à l'avant dernière place de la liste des pays les plus démunis de la planète... Il n'a donc pas les moyens d'aider de façon efficace les organisations qui défendent les droits de l'Homme. Et pourtant il y en a 22 ! Timidria, qui vient en aide aux captifs, quadrille le pays grâce à 610 correspondants. Mais ses membres demeurent impuissants faute de moyens. Libérer de la servitude signifie donner un petit lopin de terre, l'achat de quelques animaux et des provisions pour quelques mois. Le temps de s'organiser et de s'adapter à sa nouvelle vie de liberté. "Nous avons vu retourner chez leur maître une famille de 7 personnes", me dit-on, "car le bureau local n'avait pas assez d'argent pour aider une famille

le aussi nom breuse !" Et de rajouter qu'à chaque nouveau cas, c'est le bureau de Niamey qui se cotise pour aider la victime ! Depuis sa création en 1991, personne n'a jamais vu de procès intenté aux maîtres. Et pour cause. Pas un seul avocat n'a accepté de défendre gratuitement ces malheureux... Même si les cas de sévices graves sont légions. Souvent c'est l'assassinat qui attend celui qui ose se rebeller ou tente de s'évader. "Nous avons sorti de l'enfer un captif, baignant dans son sang et laissé pour mort, aux côtés d'un autre esclave sans vie. Résultat : aucune plainte. Rien", m'explique mon interlocuteur. Récemment, quarante trois captifs, dont beaucoup d'enfants, ont été libérés grâce à l'Unicef. Alors que certains pays scandinaves soutiennent Timidria, la France ne fait rien. Comme s'il s'agissait d'une cause sulfureuse, douteuse, quelque part gênante... Tous les ambassadeurs qui se sont succédés ont refusé de recevoir ses représentants. Signe des temps, le diplomate actuel a dérogé à la règle. Il vient même de proposer d'accueillir des personnalités que Timidria souhaite inviter à l'occasion de la publication d'un état des lieux de l'esclavage au Niger. Un soutien qui semble devoir s'arrêter là. Alors que les députés nigériens ont adopté à l'unanimité une loi criminalisant l'esclavage, la France semble ne pas souhaiter appuyer le moindre projet de soutien et d'insertion des victimes. Les droits fondamentaux ne méritent-ils pas plus d'égards et de considération ? A quand une position courageuse de la France qui brillerait enfin dans ses anciennes colonies par des aides porteuses de sens ?

■ Dominique Torrès

UNE RATIFICATION ESPERÉE

Ce n'est pas un certificat de "bonne conduite", mais ce serait déjà un pas ! Certaines pratiques d'intimidation, d'usage de violences, de restriction de mouvement, de traite ou de travail forcé d'entrave à la liberté syndicale sont encore largement répandues dans les pays du Conseil de Coopération du Golfe (CCG). Près de 10 millions d'étrangers, dont 5,5 millions en Arabie Saoudite, pour la plupart peu ou non qualifiés (plusieurs milliers sont employés comme domestiques), manquent d'une protection légale équitable. Les Etats du CCG n'ont toujours pas ratifié la Convention des Nations Unies des droits des migrants et des membres de leurs familles, qui entrera en vigueur le 1er juillet prochain. Un tel engagement permettrait de garantir à ces millions de personnes le respect de leurs droits élémentaires.

USA : LE RENOUVEAU DE L'ESCLAVAGE

Les tribunaux de Floride font face à une recrudescence de situations d'esclavage. En 2002, M. Lee, un d'escrmeur d'esclave, a été condamné à 4 ans de prison pour avoir gravement exploité une quinzaine de sans abris. Ils récoltaient des fruits de 5 heures du matin à 18 heures. M. Lee prélevait une taxe pour le loyer, le transport et la nourriture et les payait moins de 10 dollars par jour. Ils dormaient à même le sol et étaient régulièrement battus. Toujours en 2002, trois membres d'une même famille, d'origine mexicaine, ont été condamnés pour avoir tenu en esclavage quelques 700 travailleurs immigrés clandestins dans des plantations de citrons. Battus et séquestrés, ils ne pouvaient échanger leur liberté qu'à la condition d'avoir remboursé une dette de 1000 dollars. Une somme impossible à réunir à cause de "taxes" abusives retenues sur leurs salaires.

GHANA : DES ENFANTS TRAFIQUES PAR CENTAINES

On en finira jamais avec ce vaste trafic d'enfants en Afrique de l'Ouest ! L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), à Accra, la capitale du Ghana, a enregistré 571 enfants victimes de traite aux fins d'exploitation de leur travail dans les pêcheries de la région du Centre et de la Volta. L'OIM s'est appuyé sur les chefs traditionnels pour coopérer avec les communautés de pêcheurs. 96 des 135 patrons-pêcheurs, identifiés comme employeurs d'enfants dans la région de Bong Ahafo, ont été rencontrés pour régler la situation. Ils ont tous promis de libérer les enfants en échange de leur formation et d'équipements modernes de pêche. Le programme de l'OIM vise, avec l'appui d'acteurs locaux à réintégrer 1200 enfants dans leurs familles par un soutien à la scolarisation et à la formation professionnelle.



INTERNATIONAL / SUITE

HONG-KONG : UNIMPOT SUR LES DOMESTIQUES

Cela a produit l'effet d'une bombe au sein de la communauté des étrangers de Hong-Kong. Une nouvelle taxe mensuelle (5135\$US) sur le travail des domestiques – environ 240 000 personnes principalement originaires des Philippines, d'Indonésie et de Thaïlande – sera prélevée à compter du mois d'octobre prochain auprès de leurs employeurs. Ceux-ci devaient répercuter ce nouvel impôt dès le mois d'avril en réduisant d'autant le salaire minimum de leurs domestiques. Les autorités de Manille ont averti qu'elles pourraient stopper l'arrivée de nouvelles domestiques philippines si les autorités chinoises de l'ancienne colonie britannique permettent une telle réduction des salaires.

MAROC : CARAVANE CITOYENNE

Des débats, des pièces de théâtre et des vidéos, des journées "portes ouvertes" et autres animations ont ponctué une "caravane

LE CHEMIN DE LA PAIX

Après avoir gagné son procès en appel au mois de janvier (cf. actu juridique page 5), Zita a voulu remercier les membres du CCEM et ceux qui l'ont soutenue depuis plus de trois ans. Elle les a conviés à un goûter pour lequel elle avait préparé des spécialités philippines. Un signe de reconnaissance et d'amitié qui se prolonge par ce poème.

Je suis dans mon chemin,
Très noir, très très noir...
J'avais espéré qu'un jour
Je verrais une lumière...
Qui m'éclairerait tout le temps
Une lumière qui m'indiquerait
Jusqu'à ce que j'ai trouvé ma destination

Je suis épuisée, dans ce combat...
Mais je n'ai pas le choix...
Je veux continuer, pour chercher
Les étoiles qui sont apparues
Dans ma mémoire
Les étoiles qui, je le sais,
Illumineront bientôt ma vie.
Même si, depuis longtemps,

Je suis au-dessus du nuage noir,
Comme d'habitude, j'espère toujours
Que le vent vienne l'éloigner,
Que vienne la lumière
Qui m'apportera la chance dans ma vie.
Enfants, vous qui m'avez apporté
Courage et sourires,
En pleine bataille
Pour continuer mon chemin
Et toujours j'espère que,
Comme les nuages noirs,
Viendront les blancs.
Les nuages blancs,
Image de la paix.

■ Zita Obra / Février 2003

des droits civiques" qui sillonne le pays depuis le mois de mars. Cette campagne d'information, orchestrée par l'organisation américaine "International Human Rights Law Group" et treize associations, porte sur l'ampleur des risques d'abus sexuels, d'esclavage domestique ou de prostitution, de travail forcé et de traite, encourus par les petites filles et les jeunes femmes. Elle vise à mobiliser non seulement l'ensemble de la po-

pulation mais aussi les responsables de la vie politique locale et de la société civile marocaine

SUISSE : CONDAMNATION EXCEPTIONNELLE

Un fonctionnaire ghanéen du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés vient d'être reconnu coupable et condamné à quatre mois de prison avec sursis et à son expulsion du territoire helvète, également

avec sursis, après avoir exploité comme domestique à son domicile, entre mai 1997 et novembre 1998, une jeune compatriote âgée de 22 ans. En 2000, la victime a obtenu réparation devant le Conseil des Prud'hommes. Cette décision pénale constitue une première dans un pays qui abrite de nombreuses institutions des Nations Unies. L'avocat a annoncé l'intention de son client de faire opposition à cette décision.

Abonnement - Soutien - Adhésion

Je m'abonne pour un an à la lettre trimestrielle du CCEM "Esclaves encore" pour 18 F

- OUI, Je soutiens l'action du CCEM en faveur des victimes
- 23 F montant hebdomadaire d'aide individuelle alloué à une victime
 - 46 F coût d'un coupon mensuel de transport pour une victime
 - 61 F argent de poche et dotation alimentaire hebdomadaire d'une victime
 - 100 F coût horaire du soutien social, juridique et administratif des victimes
 - 150 F coût journalier du fonctionnement du CCEM
 - 200 F loyer et charges hebdomadaires de l'appartement d'accueil d'urgence
 - AUTRE

J'ADHÈRE au CCEM : Cotisation annuelle : 30 F

Veuillez trouver ci-joint mon chèque (bancaire ou postal) à l'ordre du Comité Contre l'Esclavage Moderne
Avec mon don je recevrai un avoir fiscal

Nom : Prénom :

Adresse : N° tel :

A renvoyer au CCEM 31, rue des Lilas 75019 Paris - Tel : 01 44 52 88 90